

Coche des cases v/s priorise des tâches

La CGT SPIP 54 dénonce depuis plusieurs mois la situation RH du SPIP 54 et notamment celle du milieu ouvert. Cette situation jugée préoccupante lors du CT du **27/11/2018** est évoquée par la CGT à chaque CT pour alerter la hiérarchie. Lors de l'audience CGT SPIP 54 avec la DRH de la DISP du 26/04/2019, la DISP a confirmé cet état d'alerte pour le SPIP 54. La CGT a rédigé des tracts, défini des modalités de mobilisation à l'issue de l'AG du 16/05/2019.

Quel constat à ce jour ?

La situation se dégrade encore, la charge de travail augmente, les agents sont fatigués, aucun renfort de personnel (fin des contrats des ANT, aucun poste ouvert aux sortants d'école). Les signaux d'alerte soulevés par la CGT SPIP 54 se confirment : arrêts de travail, stress, anxiété, usure professionnelle. **Là où les agents espéraient être entendus, soutenus par leur hiérarchie, cette dernière ne vient qu'accentuer cette situation délétère en créant un climat menaçant par un management de + en + autoritaire** : ordres oraux pour demander de réaliser des tâches ne relevant pas de leur mission, menace de demande d'explication en cas de refus. Ce qui est l'exact contraire de ce que dit la loi : « *Les chefs de service sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.* » (décret 1982 – consolidé en référence au code du travail, art 4121-1).

Encore une fois, il reste nécessaire de rappeler la REP 29 mentionnée dans le RPO 1 : « *Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine [...] Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires.* »

Ainsi au lieu de prioriser les tâches pour permettre à ses agents d'exercer leurs missions dans des conditions sereines et être garante d'un service public de qualité, la hiérarchie multiplie les demandes en tout genre (assurer des tâches de secrétariat pour les CPIP, remplir des items, cocher des cases). Lorsque les agents dénoncent la surcharge de travail et leur impossibilité de réaliser leurs missions correctement, dans le temps qui leur est imparti, la hiérarchie impose deux jours de formation à l'ensemble des personnels de l'ALIP Nancy.

La CGT SPIP 54 s'interroge sur les leviers à actionner pour que les agents soient entendus. Faut-il utiliser le même langage que celui de notre administration quand cette dernière souhaite se voir développer l'évaluation au travers de simples grilles ?

Alors exprimons-nous en « cases » pour se mettre à niveau de notre hiérarchie et ainsi espérer être compris et avoir une réponse :

- surcharge des tâches professionnelles
- stress
- perte ou absence du sens du sens du travail
- usure professionnelle
- arrêts maladie

**RISQUES
PSYCHOSOCIAUX**

Au lieu de prioriser les cases, il est urgent de prioriser les tâches et permettre aux agents de réaliser leurs missions sereinement pour offrir un service public de qualité aux PPSMJ.